

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 22 octobre 2021

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 13/10/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 11	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ
Votants: 11	
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Aurore HUGEL

Objet: Demande de subvention pour construction d'un réservoir AEP - DE_2021_47

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'un réservoir AEP. Le réservoir actuel est sous dimensionné (75 m³ pour 300 habitants). Le nouveau réservoir aurait une capacité de 120 m³, quasi identique au réservoir qui était utilisé il y a une vingtaine d'année, aujourd'hui hors service, qui avait une capacité de 125 m³. L'implantation du nouveau réservoir permettrait d'alimenter les hameaux de Croux, La Bordette et l'Aragnou par gravité (ces hameaux ont des soucis récurrents de pénurie d'eau en période sèche). Le problème de manque de pression serait également résolu, en ce moment, quand il y a une coupure d'eau, il faut environ 48 heures pour que le service soit rétabli pour certaines habitations (à cause du manque de pression). Toute la partie pose de canalisations serait réalisée en régie. Des devis ont été demandés pour les fournitures (canalisations, vannes, compteurs...) et pour la construction du réservoir :

- Entreprise FRANS BONHOMME sise ZI St Jean de l'Arnouze 11 000 CARCASSONNE pour un montant de 29 895.30 € HT
- Entreprise GILS sise 2 rue du Stade 11 160 PEYRIAC MINERVOIS pour un montant de 100 702.65 € HT

Le montant total du projet s'élève donc à 130 597.95 € HT.

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de demander l'aide du Département et de l'Agence de l'eau. L'Etat ayant déjà accordé une aide pour ce dossier.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE les travaux de construction d'un réservoir AEP

PREFECTURE DE L'AUDE
Date de réception de l'AR: 26/10/2021
011-211100102-20211022-DE_2021_47-DE

DECIDE d'approuver l'estimation détaillée ci-dessus pour un montant total hors taxes de 130 597.95 € HT

DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2022 et sollicite du Département et de l'Agence de l'eau l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Etat (37 %) => ACCORDÉ	=>	48 321.24 €
Département (23 %)	=>	30 037.53 €
Agence de l'eau (20%)	=>	26 119.59 €
Fonds Propres de la Commune (20%)	=>	26 119.59 €

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune

DECIDE de donner mandat à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___